

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

cf. activité 1.C doc. 7 & 8 / analyse d'après Mathilde LARRÈRE, site l'histoire par l'image

AUTEUR & CONTEXTE	<p style="text-align: center;">François-Auguste BIARD (1798-1882)</p> <p>→ peintre qui s'est inspiré de ces nombreux voyages (<i>Italie, Grèce, Laponie, Brésil, Amérique du Nord</i>).</p> <p>→ thèmes d'inspiration : ses voyages, la Bible, la littérature et l'histoire.</p>
	<p style="text-align: center;">CONTEXTE HISTORIQUE :</p> <p>→ : le décret du 27 avril 1848 : cf. activité n°1.C , doc. 8</p> <p>> « <i>l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine</i> » qui détruit « <i>le libre arbitre de l'homme il supprime le principe naturel du droit et du devoir</i> » et qui « <i>est une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Égalité, Fraternité</i> ».</p> <p>> « Art.1er – <i>L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles</i> »</p> <p>> s'inspire donc des idées des philosophes du XVIII^e siècle (<i>l'égalité entre les hommes et leur droit naturel à la liberté</i>)</p> <p>→ l'abolition : un processus lent :</p> <p>> 1791: la révolte des esclaves à Saint-Domingue (<i>Haïti</i>) permet une prise de conscience et abouti sur un débat national sur l'esclavage.</p> <p>> 1794 : 1^{ère} République : une première abolition de l'esclavage</p> <p>> 1802 : 1^{er} Empire : rétablissement par Bonaparte, sous la pression des planteurs antillais.</p> <p style="text-align: center;">VICTOR SCHOELCHER (1804-1893)</p> <p>→ membre du Gouvernement provisoire :</p> <p>> sous-secrétaire d'Etat à la Marine et au Colonies</p> <p>> a consacré sa vie à la lutte pour l'émancipation.</p> <p>> La République lui offre l'occasion de rendre effective et immédiate la liberté de tous les esclaves des colonies et des possessions françaises. Il est à l'initiative du décret d'abolition du 27 avril 1848.</p>
OEUVRE	<p style="text-align: center;">ANALYSE</p> <p>→ scène d'émancipation dans les colonies à l'annonce de la proclamation de l'abolition de l'esclavage.</p> <p>→ Au centre : les esclaves libérés</p> <p>> au centre : 2 esclaves noirs manifestent leur joie, bras levés et chaînes déliées. Ce sont les personnages principaux (<i>taille démesurée</i>).</p> <p>> les esclaves libérés sont nombreux et forment une masse compacte.</p> <p>→ le député chargé de l'annonce</p> <p>> planté sur son estrade (<i>annonce solennelle</i>), le représentant de la République tient le texte du décret à la main.</p> <p>> des esclaves, agenouillés, semblent le bénir.</p> <p>→ la ligne de fuite est constitué de son bras, levé, qui s'évanouit dans le drapeau tricolore. (<i>présence symbolique de la République française</i>)</p> <p>→ Derrière lui (à gauche): les représentants de la République</p> <p>> des mousses rappellent la présence de la Marine dans les îles.</p> <p>→ Face à lui (à droite) : la société coloniale</p> <p>> représentation</p>

- **vêtement** : dominance du **blanc** (*couleur réelle des vêtements des colons mais aussi symbolique*)
- Ombrelle, étoffes blanches et luxueuses et canotier
- > une ancienne esclave est agenouillée : pleure-t-elle ? Les remercie-t-elle ?
- **arrière plan**
- > représentation typique des îles exotiques, avec cocotiers, plaines de culture et montagnes arides, suffit à évoquer n'importe quelle île à sucre.

INTERPRÉTATION

- **s'inscrit dans l'imagerie coloniale officielle.**
- > L'abolition de l'esclavage est une fête et la joie domine.
- > image de l'harmonie entre les deux communautés, toujours différentes mais se mêlant dans l'effusion, correspond à l'écho qu'a voulu donner la République de son acte.
- **rend bien compte de l'utopie quarante-huitarde** et de la volonté d'universaliser ses principes.
- mais le tableau de Biard dit aussi le siècle des puissances impériales triomphantes, sûres de leur légitimité et de leur bienveillance à l'égard des peuples colonisés.

ÉLARGISSEMENT

- L'abolition de l'esclavage est un pas immense que l'art se doit de célébrer
- La France n'innove pas :
 - 1807 : abolition effective aux Etats-Unis
 - 1808 : l'Angleterre abolit la traite et incite de nombreux pays européens à faire de même ; suivi par l'Espagne, le Portugal

L'ABOLITION DÉFINITIVE DE L'ESCLAVAGE

SENS

- Mais étape du lent processus d'acquisition des libertés pour ces peuples
- > nouvelles modalités de la colonisation se développent
- **limites** :
- > ne prévoit pas de 'appliquer aux éventuelles futures colonies.
- > **1855** : un arrêté stipule que les possesseurs d'esclaves favorables au II Empire peuvent conserver leurs « **captifs** ».

NOTES :

